

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

TARIF SOCIAL DE RESTAURATION SCOLAIRE. DÉCISION

Séance du 16 décembre 2020

L'an deux mille vingt , le seize décembre à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, Mme Vaccaro, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, Mme Branas, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Bessière à M Hélaudais

Secrétaire de séance : M Jean-Luc Trichard.

La séance est ouverte,

Délibération du : 16 décembre 2020
Rendue exécutoire le : 21 décembre 2020
Publiée le : 21 décembre 2020

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 16 décembre 2020

TARIF SOCIAL DE RESTAURATION SCOLAIRE. DÉCISION

Mme Sophie Ersin, Conseillère municipale déléguée Personnel des écoles et quartiers Le Lignan Issac, présente le rapport suivant.

Dans le cadre du projet politique de la Ville qui vise à renforcer la solidarité envers les familles les plus fragiles, particulièrement en cette période de crise sanitaire, économique et sociale, il est proposé d'adopter un nouveau tarif pour la restauration scolaire.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2021, les tarifs d'un repas et de la prestation interclasse pour les enfants de foyers Saint-Médardais dont le quotient familial est inférieur ou égal à 501 € (QF1) seront les suivants :

RESTAURATION SCOLAIRE - TARIFS DE LA PAUSE MÉRIDIANNE		
(REPAS ET PRESTATION INTERCLASSE)		
QUOTIENTS FAMILIAUX	ÉCOLES MATERNELLES	ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES
≤ 501 €	0,95 €	0,95 € + 0,63 €

Ce nouveau tarif constituera la première étape d'une évolution de nos tarifs, plus solidaires, qui fera l'objet de nouvelles décisions d'ici l'été 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Fixe les tarifs d'accès à la restauration scolaire à compter du 1^{er} janvier 2021, dans les conditions décrites ci-dessus.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 16 décembre 2020

pour expédition conforme

Le maire,



Stéphane Delpeyrat



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG20_172
Date de la décision :	2020-12-16 00:00:00+01
Objet :	TARIF SOCIAL DE RESTAURATION SCOLAIRE. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.2 - Aide sociale
Identifiant unique :	033-213304496-20201216-DG20_172-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20201216-DG20_172-DE-1-1_0.xml	text/xml	865
Nom original :		
DG20_172.pdf	application/pdf	520375
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20201216-DG20_172-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	520375

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 décembre 2020 à 10h53min39s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 décembre 2020 à 10h53min40s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 décembre 2020 à 10h54min41s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 décembre 2020 à 10h55min20s	Reçu par le MI le 2020-12-21